

PAR COURRIEL

Sainte-Anne-des-Monts, le 28 septembre 2015

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant un certificat d'autorisation émis à l'entreprise Poissonnerie Cloridorme inc.**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue par courriel le 24 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Ainsi, vous trouverez en annexe le document accessible suivant :

- Certificat d'autorisation numéro 400925742, daté du 30 mai 2012, 2 pages.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 418 763-3301, poste 223.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La répondante régionale de la  
Loi sur l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

/gl

Guyline Landry  
Technicienne en administration

p. j. 1 fichier numérisé

Sainte-Anne-des-Monts, le 30 mai 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(L.R.Q., c. Q-2, article 22)**

Poissonnerie de Cloridorme inc.  
643, route 132, case postale 200  
Cloridorme (Québec) G0E 1G0

N/Réf. : 7550-11-01-0054602  
400925742

**Objet : Valorisation agricole de résidus de transformation de produits marins**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 février 2012, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2012, et complétée le 22 mai 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Valorisation agricole par épandage d'un total de 300 tonnes (base humide) de résidus de poissons provenant de l'usine de transformation de produits marins Poissonnerie de Cloridorme inc. pour les années 2012 à 2016 inclusivement.

Les superficies à valoriser totalisent 15 hectares et se situent sur les lots 15 et 16, rang I, cadastre de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, lot 14, rang I, cadastre du canton de Taschereau et le lot 26A-2, rang I, cadastre du canton de Denouë, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, MRC de La Haute-Gaspésie.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 février 2012, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2012, et signée par M. Étienne Foucher, agr., 1 page, à laquelle étaient annexés :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 décembre 2011, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2012, et signée par M. Jean-René Denis, 1 page;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, reçu le 1<sup>er</sup> mars 2012, signé le 22 décembre 2011 par M. Jean-René Denis, 3 pages et 13 annexes;
- Document intitulé *Sommaire du PAEV pour la valorisation de MRF* reçu le 1<sup>er</sup> mars 2012, signé par M. Raynald Synnett le 17 février 2012 et par M. Étienne Foucher le 29 février 2012, 4 pages.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 mars 2012, reçue le 20 mars 2012, et signée par M. Étienne Foucher, agr. concernant des précisions sur le projet, 1 page et 3 annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 mai 2012, reçue le 22 mai 2012, et signée par M. Étienne Foucher, agr. concernant des précisions sur le projet, 1 page et 3 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/CB/gb

Jean-Marie Dionne  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine